

BUDGET

2001 – 2002

Discours

sur le budget

Prononcé à l'Assemblée nationale
par madame Pauline Marois
vice-première ministre
et ministre d'État à l'Économie et aux Finances,
le 29 mars 2001.

Discours sur le budget
ISBN 2-551-20496-8
Dépôt légal
Bibliothèque Nationale du Québec, 2001
Date de parution : mars 2001

Discours sur le budget

Introduction.....	1
I. Une offensive majeure contre la pauvreté et l'exclusion.....	4
a) Une priorité inspirée par la solidarité	4
b) 300 millions de dollars pour venir en aide aux plus démunis	4
c) Autres actions du budget contre la pauvreté	6
II. Une nouvelle réduction d'impôt de 3,5 milliards de dollars.....	7
a) Des baisses additionnelles dès le 1 ^{er} juillet.....	7
b) Une réduction totale de 20 % dès l'an 2002.....	7
c) Réductions pour tous, mais surtout pour les familles, la classe moyenne et les moins bien nantis	8
d) La fiscalité : un outil économique aussi bien que social.....	9
III. 2 milliards de dollars de plus pour les services de santé et les services sociaux.....	11
a) Accroissement des budgets de fonctionnement de 1,3 milliard de dollars.....	11
b) 600 millions de dollars pour moderniser le réseau de la santé et des services sociaux	11
c) Plusieurs initiatives nouvelles.....	12
d) La contribution d'Ottawa est insuffisante	14

IV.	L'éducation : un investissement dans la jeunesse et dans l'avenir	16
a)	Une injection supplémentaire de 730 millions de dollars	16
b)	Le Québec en avance sur le reste du monde industrialisé	18
V.	Un vent d'espoir pour les régions ressources	19
a)	Impôt zéro pendant dix ans pour les PME manufacturières.....	20
b)	Crédit d'impôt de 40 % sur les salaires pour la transformation des ressources	20
c)	145 millions de dollars pour la diversification et le développement de créneaux d'excellence.....	20
d)	265 millions de dollars pour le développement durable des ressources naturelles.....	20
e)	Faciliter le financement des PME et la création d'entreprises	21
VI.	De nouveaux efforts pour la création d'emplois	22
a)	Investir dans la croissance économique	22
b)	Investir dans la vitalité de notre culture	25
VII.	Rigueur constante dans la gestion des finances publiques ..	27
a)	Déficit zéro pour une autre année encore.....	27
b)	Réduction de la dette de un demi-milliard de dollars ...	27
	Conclusion	30

Introduction

Monsieur le Président,

Le 8 mars dernier, j'ai assumé officiellement la fonction de vice-première ministre et de ministre d'État à l'Économie et aux Finances.

J'ai accepté cette tâche avec enthousiasme mais je suis pleinement consciente de l'ampleur du défi qu'elle représente. C'est un rôle primordial dans la conduite des affaires publiques au Québec, et ce rôle a été exercé avec brio pendant cinq ans par notre nouveau Premier ministre. Il s'est dépensé avec une énergie peu commune pour relancer les investissements et la création d'emplois. Il a fait du chômage un ennemi personnel à abattre. Toute la société québécoise bénéficie aujourd'hui des succès obtenus.

Je suis fière de lui succéder et je poursuivrai le travail accompli. Je suis fière également d'être une des premières femmes à occuper cette fonction et je sais que je trace ainsi la voie.

Les succès en matière de finances publiques sont spectaculaires. En quatre ans, grâce aux efforts des Québécoises et des Québécois, nous avons éliminé un déficit qui en 1994-1995 s'élevait à près de 6 milliards de dollars. Une fois la stabilité retrouvée, nous avons pu dégager des montants substantiels pour mieux répondre aux besoins de la population en matière de santé, d'éducation et de création d'emplois. Et, l'an dernier, nous avons réduit les impôts sur le revenu des particuliers de 4,5 milliards de dollars sur trois ans.

Le Québec vient de plus de connaître au cours de l'année 2000 une quatrième année de croissance économique remarquable. Encore une fois, celle-ci a dépassé ce qui était prévu, pour atteindre 4,3 %. Bien qu'il nous faille envisager l'avenir avec prudence, les Québécoises et les Québécois ont retrouvé leur optimisme et leur confiance. Ils ont bien raison. Leur niveau de vie s'est amélioré significativement et le taux de chômage est à son plus bas en 25 ans.

J'ai donc le privilège de proposer de nouvelles orientations budgétaires à cette Assemblée, qui nous permettront de continuer à renforcer chacun des maillons qui composent notre société.

Je propose donc un ensemble d'actions concrètes pour :

- d'une part, redistribuer dès maintenant les fruits de la prospérité;
- d'autre part, créer encore plus de prospérité dans l'avenir.

Notre nouveau Premier ministre a choisi la première de nos priorités. La lutte contre la pauvreté et l'exclusion deviendra tout aussi exigeante que la lutte contre le déficit et le chômage. J'annonce aujourd'hui de nouvelles initiatives totalisant 300 millions de dollars sur trois ans pour mener ce combat avec encore plus de succès.

Nos concitoyens ont mis l'épaule à la roue pour participer à la relance de l'économie et à l'assainissement des finances publiques. Ce n'est que justice qu'ils profitent de cette prospérité. Ce budget réduit les impôts de façon substantielle. Il comporte une nouvelle baisse de 3,5 milliards de dollars de l'impôt sur le revenu des particuliers. En incluant celle annoncée l'an dernier, nous aurons fait bénéficier les Québécoises et les Québécois d'une réduction de leur fardeau fiscal totalisant 11 milliards de dollars au cours des exercices allant de 2000-2001 à 2003-2004. Pour la seule année 2002, nous parlons d'une réduction d'impôt de 20 %.

Pour mieux répondre aux besoins de la population, les secteurs de la santé et de l'éducation se verront octroyer des augmentations importantes de budget. Aussi, dans le secteur de la santé et des services sociaux, ajoutons-nous aujourd'hui 2 milliards de dollars par rapport à l'enveloppe budgétaire prévue de l'an dernier.

L'éducation et la jeunesse ne seront pas laissées pour compte. Nous y injecterons 730 millions de dollars, en plus des montants additionnels déjà accordés l'an dernier. Les engagements pris au Sommet du Québec et de la jeunesse seront ainsi respectés intégralement.

Une même vision de l'avenir inspire aussi ce budget au chapitre de l'emploi.

Les efforts de notre gouvernement pour faire de Montréal un pôle majeur de la nouvelle économie ont porté fruit. Elle se situe aujourd'hui au quatrième rang des villes d'Amérique du Nord dans les industries de haute technologie. Notre défi est d'étendre maintenant à l'ensemble des régions du Québec ce dynamisme retrouvé. Si un certain nombre d'entre elles ont emboîté le pas, il en est d'autres malheureusement qui n'ont pas profité suffisamment des retombées normalement engendrées par la relance de l'économie montréalaise. Le présent budget prend pour tremplin les forces vives des régions ressources pour donner un nouveau souffle au Québec tout entier. Il accorde près de 800 millions de dollars à cette fin.

Nous poursuivrons par ailleurs nos efforts de création d'emplois et de développement de l'économie, non seulement au niveau des régions ressources mais dans l'ensemble du Québec.

Le Québec a peut-être manqué un rendez-vous important de l'histoire avec l'industrie automobile dans la deuxième moitié du 20^e siècle. Mais nous ne manquerons pas le rendez-vous avec l'économie du savoir, de la création, de l'innovation.

Enfin, après avoir atteint le déficit zéro et réinjecté des montants substantiels dans la santé, l'éducation et la solidarité sociale, le moment est venu pour la première fois de nous attaquer à notre endettement collectif. Nous réduirons cette année la dette de un demi-milliard de dollars. Nous voici donc à un moment historique. Nous voulons par ce geste sans précédent améliorer l'héritage que nous léguons à nos enfants et nos petits-enfants.

Ce budget témoigne d'une saine prévoyance face au ralentissement possible de l'économie. Selon les spécialistes, à moins d'avoir le contrôle de la politique monétaire, il existe deux moyens de soutenir l'économie et de prévenir un éventuel ralentissement. Nous pouvons augmenter les investissements publics dans les secteurs stratégiques ou baisser les impôts. Ce budget propose de faire les deux : nous allons réduire les impôts et accroître les investissements dans les services publics.

Par ce budget, nous voulons contribuer à faire du Québec un pays capable de prendre une place de premier plan dans le monde nouveau qui se crée à l'échelle de la planète. Un pays qui utilisera le formidable potentiel de sa jeunesse. Un pays qui sera à la mesure des espoirs de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

I. Une offensive majeure contre la pauvreté et l'exclusion

a) Une priorité inspirée par la solidarité

Le Québec est depuis très longtemps l'une des sociétés les plus progressistes en Amérique du Nord. J'en donne quelques exemples.

Notre régime d'impôt sur le revenu est celui qui effectue la plus grande redistribution en Amérique. Notre régime de protection des faibles revenus compte pour sa part parmi les plus généreux. En proportion du salaire industriel, c'est au Québec que le salaire minimum est le plus élevé en Amérique du Nord, si on fait exception de l'État du Rhode Island. Nous sommes aussi en avance sur les autres juridictions en termes d'aide aux étudiants, de soutien aux familles et à bien d'autres égards.

La solidarité ne date pas d'hier au Québec. C'est un combat qui a été mené avec persévérance et détermination. Il est au cœur des exemples que je viens de citer. Il est au cœur de plusieurs offensives menées par notre gouvernement. Le Fonds de lutte contre la pauvreté et la clause d'appauvrissement zéro convenus au Sommet de Montréal, les services de garde à 5 \$, la *Loi sur l'équité salariale*, le développement de l'économie sociale, autant de pierres blanches qui jalonnent le chemin déjà parcouru.

De plus, qu'il me soit permis de souligner que ce ne sont pas seulement les mieux nantis qui ont profité de la prospérité retrouvée. Le taux de chômage est aujourd'hui à son plus bas niveau en 25 ans. Près de 300 000 personnes de plus qu'en 1996 occupent aujourd'hui un emploi. Mieux encore, 140 000 adultes et 100 000 enfants ont quitté les rangs de l'aide sociale depuis ce temps. La grande majorité d'entre eux ont retrouvé leur dignité ainsi que des revenus plus acceptables. Voilà autant de victoires éclatantes contre la pauvreté.

Grâce au rétablissement des finances publiques, nous pouvons maintenant intensifier notre action. Le Premier ministre a fait de la redistribution de la richesse une priorité. Cette priorité, je la partage sans réserve.

b) 300 millions de dollars pour venir en aide aux plus démunis

C'est ainsi que nous injecterons avec ce budget 300 millions de dollars dans de nouvelles actions en faveur des plus démunis.

100 millions de dollars en réserve pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion

Le gouvernement du Québec dispose actuellement de surplus budgétaires importants, fruits de la performance encore une fois exceptionnelle de l'économie.

J'annonce que nous allons placer 100 millions de dollars en réserve, qui seront utilisés pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Pensons notamment aux besoins en matière de logement social.

Le gouvernement conservera le plein contrôle sur l'utilisation de ces montants placés auprès de la Caisse de dépôt et de placement. Je ne doute pas un seul instant que le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ainsi que la ministre déléguée à la Lutte contre la pauvreté et l'exclusion, en feront un usage bénéfique.

Hausse des prestations d'aide sociale

Lors de la dernière récession, le gouvernement libéral a gelé certains barèmes d'aide sociale. Le gouvernement du Parti québécois a pu mettre fin à cette période d'austérité. Le 1^{er} janvier 1999, nous avons procédé à un premier relèvement de ces barèmes, puis à une autre augmentation en juin dernier. J'annonce que nous allons augmenter de 2,5 % les prestations d'aide sociale de 250 000 ménages, à compter du mois de juin prochain. Je crois que les Québécoises et les Québécois sont prêts à participer à cet effort de lutte contre la pauvreté et qu'ils soutiendront notre gouvernement dans ce geste de solidarité.

Pour ce qui est des 120 000 autres ménages, qui sont composés de personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi, ils bénéficient déjà de la clause d'appauvrissement zéro convenue au Sommet de Montréal. Tous les 1^{er} janvier, leurs prestations sont ajustées en fonction du coût de la vie. Il va sans dire que nous maintiendrons cette politique et que nous augmenterons leurs prestations le 1^{er} janvier prochain.

Prestataires d'aide sociale : un retour au travail dans la dignité

Je ne connais personne qui se soit retrouvé dépendant de l'aide sociale de gaieté de cœur. Fort heureusement, la majorité des prestataires quittent cette situation au bout de quelques mois. Cependant, il existe encore au Québec 225 000 ménages qui dépendent de l'aide sociale depuis plus de trois ans. Plus de la moitié d'entre eux sont des personnes aptes à occuper un emploi. Notre société ne peut rester insensible à ce qu'elles vivent.

Il ne s'agit pas seulement de maintenir leur niveau de vie en majorant leurs prestations comme je viens de l'annoncer. Nous devons aller plus loin, en les aidant à atteindre une pleine autonomie financière. L'emploi représente toujours et encore le meilleur moyen d'atteindre cet objectif. À cette fin, notre gouvernement compte d'abord sur des mesures d'accompagnement et de préparation des prestataires dans leurs démarches pour trouver un emploi. On n'a qu'à penser au programme « Destination emploi » ou à « Solidarité jeunesse », qui s'adresse aux jeunes de moins de 21 ans. Nous sommes résolument convaincus qu'il faut poursuivre dans cette voie.

Le présent budget innove à cette fin en créant le programme « Action emploi ». Celui-ci offrira une aide financière à tous les bénéficiaires d'aide sociale depuis plus de 3 ans, pour les encourager dans leurs efforts pour réintégrer le marché du travail. J'annonce donc qu'à compter du 1^{er} janvier prochain, ces bénéficiaires qui quitteront l'aide sociale pour occuper un travail à temps plein recevront un supplément équivalant à 3 \$ l'heure la première année, 2 \$ l'heure la seconde et 1 \$ l'heure la troisième.

Pour le moment, cette mesure est financée exclusivement à partir des impôts des Québécois. J'estime que le gouvernement fédéral, qui perçoit l'autre moitié de nos impôts, devrait également contribuer à cette initiative, comme il l'a déjà fait au Nouveau-Brunswick et en Colombie-Britannique.

c) Autres actions du budget contre la pauvreté

Les mesures dont je viens de faire part s'ajoutent à plusieurs autres, qui nous permettent elles aussi de combattre l'exclusion sociale. C'est ainsi que ce budget accentue les efforts pour réduire le décrochage scolaire et pour améliorer les services aux jeunes et à leur famille. Nous lutterons également contre la pauvreté en créant des emplois dans toutes les régions du Québec. Nous lutterons encore contre la pauvreté lorsque nous réduirons les impôts des contribuables à faible et moyen revenu plus fortement que ceux des contribuables à revenu plus élevé.

Les mesures que je viens d'annoncer marquent la volonté de notre formation politique de répondre aux besoins des plus démunis de notre société.

II. Une nouvelle réduction d'impôt de 3,5 milliards de dollars

Notre gouvernement donne suite dans ce budget à un autre de ses engagements majeurs, celui d'alléger le poids des impôts, lorsque la bonne santé des finances publiques le permet.

a) Des baisses additionnelles dès le 1^{er} juillet

J'annonce donc aujourd'hui une nouvelle et substantielle réduction de l'impôt des particuliers, atteignant 3,5 milliards de dollars pour les trois prochains exercices financiers.

Il s'agit d'une réduction qui entrera en vigueur dès le 1^{er} juillet prochain. Elle apportera 1 milliard de dollars de plus dans les poches des contribuables au cours de l'année 2001-2002 qui commence.

La réduction que j'annonce aujourd'hui s'ajoute à celle de l'an dernier pour accorder aux contribuables du Québec un allègement très significatif. Ils auront bénéficié d'ici 2003-2004, soit sur quatre exercices financiers, d'une réduction d'impôt cumulative d'un peu plus de 11 milliards de dollars. Notre gouvernement se trouve ainsi à retourner aux contribuables un peu plus que les 10 milliards de dollars de hausses successives qui leur avaient été imposées par le gouvernement libéral.

b) Une réduction totale de 20 % dès l'an 2002

Je suis persuadée, Monsieur le Président, que les Québécoises et les Québécois seront heureux de l'ampleur de cette réduction d'impôt. J'annonce en effet qu'en ajoutant les baisses de cette année à celles de l'an dernier, les contribuables du Québec auront droit à une réduction moyenne de 20 % de leur impôt à payer pour la seule année 2002. Lorsqu'on parle d'une baisse de 1 410 \$ par ménage en moyenne, nous sommes en présence d'une réduction que l'on peut qualifier de très importante.

Concrètement, ces réductions prendront la forme d'une nouvelle table d'imposition, qui sera appliquée dès le 1^{er} juillet prochain. Elle comporte des taux significativement réduits par rapport à celle présentement en vigueur. J'annonce que le premier taux de la table, qui est actuellement de 18 %, sera diminué à 16 %. Le deuxième taux sera, quant à lui, réduit de 22,5 % à 20 %, tandis que le troisième sera ramené de 25 % à 24 %.

Avant les réductions annoncées en mars 2000, ces trois taux étaient de 20 %, 23 % et 26 %. En l'espace de deux budgets seulement, nous aurons donc réussi à réduire le premier taux de la table d'imposition, celui qui touche tous les contribuables, de quatre points de pourcentage, le deuxième taux de trois points et le troisième taux de deux points.

Indexation automatique devancée au 1^{er} janvier prochain

J'annonce de plus que la pleine indexation est devancée d'un an. En effet, le régime d'imposition des particuliers sera indexé pleinement et de façon automatique dès le 1^{er} janvier 2002. Cette indexation touchera les trois tranches de revenu imposable de la table d'imposition, ainsi que les différents crédits d'impôt.

c) Réductions pour tous, mais surtout pour les familles, la classe moyenne et les moins bien nantis

Les familles et la classe moyenne avantagées

Tous les ménages bénéficieront de la nouvelle réduction d'impôt. Mais la classe moyenne et les familles en profiteront plus que les autres.

C'est ainsi qu'un couple ayant deux enfants et deux revenus de travail profitera, en 2002, d'une baisse d'impôt cumulative de 2 141 \$ pour un revenu familial de 50 000 \$. Il s'agit là d'une réduction de 43 % des impôts que payait ce couple en 1999. On parle donc dans son cas d'une réduction deux fois plus élevée que la réduction de 20 % accordée en moyenne aux contribuables du Québec.

La réduction sera tout aussi importante pour une famille monoparentale ayant un enfant et gagnant un revenu de 30 000 \$. Son impôt sera réduit de 45 %, à savoir 1 010 \$.

Les familles seront avantagées par ce budget non seulement en 2002 mais dès l'année 2001. Mon prédécesseur avait annoncé pour 2002 une amélioration de 175 millions de dollars de la disposition d'allègement réservée aux familles. J'annonce que les familles du Québec pourront bénéficier de cette bonification dès cette année.

J'en profite également pour annoncer que nous maintiendrons à leur niveau actuel les allocations familiales du Québec, indépendamment du montant de la prestation fédérale pour enfants.

Un régime fiscal qui protège les plus démunis

Nos réductions d'impôt ont été définies de manière à conserver au régime fiscal québécois toute sa progressivité et tout son caractère redistributif.

C'est ainsi que les contribuables à plus faible revenu seront les plus grands bénéficiaires des réductions accordées. Par exemple, les contribuables dont le revenu est inférieur à 25 000 \$ auront droit en 2002 à une réduction globale de leur impôt de 34 %.

À ce sujet, j'aimerais rappeler que notre régime d'imposition est l'un des plus progressifs en Amérique du Nord. Actuellement, 40 % des contribuables du Québec ne paient pas d'impôt. Ils bénéficient des mêmes services publics sans avoir à y contribuer par cet impôt. Au Québec, ils sont plus nombreux qu'ailleurs à bénéficier de cette situation. Par exemple, si ces contribuables déménageaient en Ontario, 425 000 d'entre eux deviendraient imposables. Fort heureusement, ce n'est pas le cas, et notre gouvernement a bien l'intention de maintenir ce traitement fiscal avantageux pour les personnes à faible revenu.

d) La fiscalité : un outil économique aussi bien que social

Un crédit d'impôt pour faciliter l'exercice de la démocratie municipale

Je désire par ailleurs utiliser la fiscalité pour faciliter l'exercice de la démocratie municipale.

Grâce à la détermination et la persévérance de notre collègue, la ministre des Affaires municipales et de la Métropole, nous sommes en train de redessiner complètement la carte des territoires municipaux. C'est pour mieux servir les Québécoises et les Québécois que nous procédons à ces réformes : il est donc absolument essentiel que ces derniers s'approprient les nouvelles institutions et qu'ils y jouent pleinement leur rôle de citoyens éclairés et responsables.

À cette fin, j'annonce que les contributions au financement des partis politiques municipaux donneront désormais droit à un crédit d'impôt, tout comme les contributions à l'échelle nationale du Québec. Les *Renseignements supplémentaires sur les mesures du budget*, qui font partie intégrante du présent discours, donnent plus de détails sur cette mesure.

Un plus pour l'économie

Les modifications apportées aujourd'hui rendent le régime fiscal plus favorable à l'emploi.

Les baisses annoncées par notre gouvernement permettent en effet de réduire du tiers l'écart de fardeau fiscal avec les provinces canadiennes, ce dernier passant de trois à deux milliards de dollars. L'écart avec les contribuables des provinces canadiennes demeure élevé, mais la réduction décidée par le gouvernement améliore significativement la situation à cet égard.

Grâce à la bonne tenue de l'économie, le gouvernement fait ainsi bénéficier l'ensemble des contribuables de l'assainissement des finances publiques. Il s'agit d'une excellente nouvelle pour toutes les Québécoises et tous les Québécois. Je souhaite d'ailleurs poursuivre les efforts dans cette direction, si bien sûr les conditions économiques le permettent.

III. 2 milliards de dollars de plus pour les services de santé et les services sociaux

L'accessibilité à des services de santé et des services sociaux de qualité est sans conteste en tête de liste des préoccupations des Québécoises et des Québécois. Nos contacts quotidiens avec nos concitoyens, qui sont au cœur de notre mission de femmes et d'hommes politiques, nous le rappellent constamment. La population attend de son gouvernement, et je le sais bien, qu'il accorde toute son attention à ce que tous et chacun puissent bénéficier, sans délai indu, des soins les plus adéquats, indépendamment de leur condition financière.

Notre gouvernement a assumé jusqu'ici cette responsabilité avec la plus grande détermination et le plus grand souci de compassion. Nous continuerons de le faire dans l'avenir. J'annonce aujourd'hui une injection supplémentaire de 2 milliards de dollars dans le réseau de la santé et des services sociaux.

a) Accroissement des budgets de fonctionnement de 1,3 milliard de dollars

Nous allons d'abord porter le budget de la santé et des services sociaux à 16,7 milliards en 2001-2002. Il s'agit là d'une augmentation de 1,3 milliard de dollars par rapport à l'enveloppe budgétaire de l'an dernier. Elle s'ajoute aux sommes très substantielles versées pour la santé depuis 1997-1998. En effet, durant cette période de quatre ans, les bases budgétaires récurrentes du secteur de la santé et des services sociaux ont été relevées de près de 1 milliard de dollars en moyenne par année. De plus, notre gouvernement a pris en charge pour 1,5 milliard de dollars de déficit des établissements.

Cet effort gigantesque témoigne éloquentement de la priorité accordée aux besoins de santé par notre gouvernement. Un accroissement de cette ampleur nous permettra à la fois d'absorber la croissance anticipée des coûts et d'offrir plus de services à la population.

b) 600 millions de dollars pour moderniser le réseau de la santé et des services sociaux

Nous disposons présentement d'excédents budgétaires importants. Nous allons en réserver 600 millions de dollars dans le but notamment de moderniser le réseau de la santé et des services sociaux à compter de l'année qui vient. Le gouvernement aura encore là le plein contrôle de l'utilisation de ce montant. Il est déjà possible de préciser quelques-unes des affectations retenues.

Lorsque j'occupais la fonction de ministre de la Santé et des Services sociaux, j'ai demandé à une commission d'étude, la Commission Clair, de nous tracer les avenues de réforme souhaitables pour l'avenir de notre système.

L'une des recommandations les plus intéressantes de cette commission consiste à mettre en place des groupes de médecine de famille. Le grand avantage de ces équipes sera de fournir un service 24 heures sur 24, sept jours par semaine. Notre gouvernement a manifesté sa volonté d'étendre ces bénéfices à l'ensemble du Québec au cours des quatre prochaines années. Mon collègue, le ministre de la Santé et des Services sociaux, aura avec le présent budget les moyens de commencer cette modernisation de nos services dès cette année.

Parmi les autres recommandations de la Commission Clair, la nécessité d'investir dans la modernisation des immeubles, des équipements et des systèmes informatiques et de disposer de budgets de transition s'impose. De plus, nous avons maintenant les moyens d'engager une offensive marquée en prévention et en promotion de la santé des Québécoises et des Québécois.

c) Plusieurs initiatives nouvelles

Plus pour les jeunes et leur famille

Ce budget comporte aussi d'autres actions plus ciblées, qui auront un impact sur la qualité de vie des Québécoises et des Québécois, pour les services aux jeunes et à leur famille. J'annonce qu'une somme de 10 millions de dollars est accordée au ministère de la Santé et des Services sociaux pour consolider les services de base à l'enfance et à la jeunesse. Ce montant sera majoré à 15 millions de dollars l'année suivante, puis à 20 millions de dollars à compter de l'année 2003-2004. Il appartiendra aux CLSC de dispenser les services requis en fonction des besoins locaux.

Joueurs pathologiques : une aide accrue

Notre société doit par ailleurs apporter une plus grande attention aux problèmes vécus par les joueurs pathologiques ainsi qu'à leurs répercussions au plan familial, social et économique. Le gouvernement du Québec intensifiera ses efforts à l'égard de cette problématique qui pénalise lourdement les proches parents des personnes affectées par cette dépendance.

À compter du 1^{er} mai prochain, le taux de la commission que Loto-Québec verse aux détenteurs de licences d'exploitation des appareils de loterie vidéo sera réduit de 30 % à 26 %, un taux qui demeurera toutefois le plus élevé au Canada. Des bénéfices additionnels en résulteront pour Loto-Québec. J'annonce que nous les utiliserons pour financer des initiatives de réhabilitation, des programmes de recherche et des

campagnes de prévention pour les joueurs pathologiques. De plus, nous mettrons des mesures en place pour éviter que les mineurs ne soient exposés aux appareils de loterie vidéo. Le budget accordé à ces initiatives sera donc accru pour être porté à 20 millions de dollars par année.

Plus pour les personnes âgées

Les bénéfices additionnels de Loto-Québec serviront aussi à l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées en perte d'autonomie. Ces personnes vivent des situations difficiles à cause de l'isolement ou de problèmes cognitifs tels que la maladie d'Alzheimer par exemple. Ces femmes et ces hommes méritent notre compassion. Nous devons leur garantir l'accès à des services de qualité. Ainsi, des services à domicile bien organisés pourront leur apporter plus de soutien pour qu'ils puissent demeurer chez eux, en toute sécurité. Et lorsque la vie à domicile n'est plus possible, nous devons aussi prévoir des services d'hébergement qui leur offriront un milieu de vie stimulant.

C'est pourquoi j'annonce l'octroi de 30 millions de dollars de plus par année pour les personnes âgées en perte d'autonomie. Ce nouvel effort nous permettra collectivement de répondre, le plus justement et le plus humainement possible, à leurs besoins.

J'en profite pour souligner que ma collègue, la ministre de la Famille et de l'Enfance et ministre responsable des Aînés, disposera, pour sa part, des moyens de réaliser le plan d'action à l'égard des aînés qu'elle dévoilera bientôt.

Plus pour les services à domicile

Nous avons développé au Québec un concept novateur, celui de l'économie sociale. Depuis le Sommet sur l'économie et l'emploi en 1996, nous expérimentons de nouvelles façons de répondre à des besoins sociaux tout en créant des emplois de qualité. Les budgets pour soutenir cette expérimentation dans le domaine de l'aide à domicile arrivaient à échéance cette année. J'annonce que nous reconduirons de façon permanente les budgets nécessaires pour rendre ces services. Ils seront même augmentés de 30 à 32 millions de dollars.

Par ailleurs, il est un organisme qui joue un rôle essentiel dans le développement de l'économie sociale au Québec. Le Réseau d'investissement social du Québec apporte depuis déjà cinq années un soutien technique et financier aux entreprises d'économie sociale. J'annonce que nous lui accordons 2,6 millions de dollars pour qu'il poursuive son travail admirable.

Plus pour le loisir et le sport

La politique de la santé du Québec fait par ailleurs une grande place aux interventions de prévention. Le loisir et le sport en sont une composante essentielle. C'est pourquoi j'annonce à cette fin un budget additionnel de 10,3 millions de dollars cette année et de 5,3 millions pour chaque année subséquente. Le nouveau ministre délégué au Tourisme, au Loisir et au Sport saura avec dynamisme mettre en œuvre le plan d'action en matière de développement de l'excellence sportive.

d) La contribution d'Ottawa est insuffisante

L'injection de 2 milliards de dollars dans la santé, que je viens d'annoncer, est bien supérieure à ce qui nous est venu cette année d'Ottawa. En effet, alors qu'Ottawa nous versera 525 millions de plus pour la santé en 2001-2002, nous en rajoutons 1,5 milliard de plus que ce que nous recevons.

Les provinces sont unanimes à dénoncer la faiblesse de la contribution fédérale pour la santé. Malgré les bonifications arrachées de haute lutte en septembre dernier, il faut se rappeler que, pour chaque dollar que le Québec consacre à la santé, le gouvernement fédéral ne verse que 14 sous. Nous sommes donc bien loin des niveaux de contribution reçus dans le passé et loin des niveaux souhaitables compte tenu de l'ampleur des surplus disponibles à Ottawa.

Pis encore, nous ne pouvons même pas compter sur le maintien de cette faible contribution dans l'avenir. Le gouvernement fédéral ne nous garantit aucune indexation de sa contribution. Cette situation est inadmissible quand on sait à quel rythme vont croître nos dépenses dans les prochaines années.

Non seulement faudrait-il qu'Ottawa engage une plus grande partie de ses surplus dans la santé mais il devrait nous accorder des garanties à long terme. Une avenue intéressante consisterait à nous transférer des points d'impôt, une suggestion qui semble faire l'unanimité dans cette Assemblée. C'est une amélioration qui nous permettrait de mieux répondre aux besoins des Québécoises et des Québécois.

Mais ce n'est pas seulement dans la santé que se pose le problème du déséquilibre fiscal entre les deux paliers de gouvernement. Les Québécoises et les Québécois paient 33 milliards de dollars d'impôt et taxes à Ottawa chaque année. C'est avec cet argent que le gouvernement central accumule des surplus impressionnants qu'il utilise pour envahir les champs de compétence du Québec.

Lorsque l'argent est à Ottawa, alors que les besoins sont au Québec, comme c'est le cas présentement, le gouvernement du Québec se trouve confronté à un terrible dilemme. Ou bien il laisse le gouvernement central choisir lui-même les priorités et il s'accommode du fait que les besoins du

Québec restent mal comblés. Nous en avons de tristes exemples dans de nombreux domaines, à commencer par le régime d'assurance-parentale que nous attendons depuis quatre ans. Ou bien le gouvernement du Québec engage les fonds nécessaires pour répondre aux besoins de ses commettants et il doit les taxer en double pour y parvenir. Dans les deux cas il en résulte un gaspillage de ressources inacceptable.

C'est là un problème dont nous devons analyser les causes, mesurer les conséquences et qu'il faudra solutionner le plus rapidement possible. Tel est le mandat confié à la Commission d'étude sur le déséquilibre fiscal, qui sera présidée par un ancien ministre du gouvernement du Québec, M. Yves Séguin, et qui devrait nous remettre ses recommandations en novembre prochain.

IV. L'éducation : un investissement dans la jeunesse et dans l'avenir

Les services offerts par les divers réseaux de l'éducation représentent une autre des réalisations dont notre société peut être très fière. Pour que notre système d'éducation demeure dans le peloton de tête des pays industrialisés, parce que l'éducation constitue notre meilleur investissement pour l'avenir, nous devons consacrer des sommes importantes à sa modernisation.

Ce budget vient débloquer des fonds substantiels pour aider nos jeunes à réussir et à réaliser leur plein potentiel. Notre société a besoin de leur dynamisme, de leurs compétences et de leurs idéaux pour bâtir le Québec de demain. J'annonce donc aujourd'hui une injection additionnelle de 730 millions de dollars pour l'éducation et pour la jeunesse.

a) Une injection supplémentaire de 730 millions de dollars

200 millions de dollars en réserve pour l'éducation

Nous interviendrons dans ce secteur comme en santé et en solidarité sociale, en puisant dans les excédents présentement disponibles. J'annonce que 200 millions de dollars seront mis en réserve pour l'éducation. Ce montant pourra être utilisé pour améliorer et mettre à jour les parcs technologique et immobilier. Il pourra également contribuer à faciliter la transition de la réforme de l'éducation, notamment par l'achat de manuels scolaires et par un meilleur soutien aux enseignants.

Engagements pris au Sommet du Québec et de la jeunesse : intégralement respectés

Lors du Sommet du Québec et de la jeunesse de février 2000, nous nous étions engagés à accroître de manière significative les budgets dévolus au secteur de l'éducation. J'annonce que le présent budget permet à notre gouvernement de respecter intégralement tous ses engagements :

- premièrement, notre contribution au Fonds jeunesse est déjà versée;
- deuxièmement, nous verserons la deuxième tranche du milliard de dollars promis aux institutions d'enseignement; elle nous coûtera 100 millions de dollars de plus que l'an dernier; elle nous permettra entre autres d'honorer les contrats de performance conclus avec les universités;
- troisièmement, nous couvrirons entièrement les augmentations de prix, de salaires et de clientèles auxquelles doivent faire face les réseaux de

l'éducation; cela nous coûtera cette année 350 millions de dollars de plus que l'an dernier.

72 millions de dollars pour la réussite scolaire

Parmi les nombreux chantiers mis en place depuis les états généraux sur l'éducation, celui de la réussite scolaire est peut-être le plus crucial. Un jeune Québécois sur quatre abandonne l'école avant la fin du secondaire et met ainsi son avenir en péril.

Nous avons donc lancé l'an dernier un plan d'action, sous le thème « Agir tôt pour réussir ». Il vise à prévenir le décrochage scolaire partout au Québec et en particulier dans les milieux défavorisés. Ce plan d'action permettra d'embaucher d'ici quatre ans près de 2 000 nouveaux professeurs et de réduire le nombre d'élèves par classe. Il prévoit également l'engagement de quelque 900 professionnels pour appuyer les enseignants auprès des élèves qui éprouvent des difficultés d'apprentissage. Nous y consacrerons cette année 72 millions de dollars, soit 47 millions de dollars de plus que l'an dernier.

Une aide aux étudiants plus généreuse

Un autre chantier est celui de l'accessibilité financière aux études. Déjà, notre régime d'aide aux études est le plus généreux au Canada. Il s'agit d'un patrimoine social hérité de la révolution tranquille et nous y tenons. Lors de la dernière campagne électorale, nous nous sommes engagés non seulement à geler les droits de scolarité mais aussi à améliorer davantage le régime des prêts et bourses. J'annonce une bonification de 38 millions de dollars du régime d'aide financière aux études.

Tout d'abord, pour un même niveau de revenu d'emploi, les étudiants recevront plus d'aide financière. À titre illustratif, un étudiant de première année universitaire, ayant un revenu d'emploi de 3 000 \$, verra sa bourse augmenter de 864 \$ avec le présent budget.

J'annonce de plus que, pour la première fois, les étudiants à temps partiel seront admissibles au régime de prêts. Les prêts permettront de couvrir les droits de scolarité, le matériel scolaire ainsi que les frais de garde.

Plus de stages en entreprises

Le Discours sur le budget de mars 1998 avait annoncé une prolongation de trois ans du crédit d'impôt pour stages en milieu de travail. J'annonce aujourd'hui la prolongation de cette mesure pour quatre autres années. Elle sera de plus bonifiée pour englober des stages de plus longue durée ainsi que les stages de deuxième et troisième cycle universitaire. Ainsi, plus de 6 000 étudiants pourront profiter de ces stages chaque année.

Exemption fiscale complète pour des bourses d'études et crédit d'impôt pour TVQ à plus d'étudiants

Le présent budget comporte deux autres mesures fiscales pour le bénéfice des étudiants. Présentement, les étudiants doivent payer de l'impôt sur la partie de leurs bourses qui excède 3 000 \$. À l'avenir, la totalité des bourses seront exemptées d'impôt. J'annonce également que 26 000 étudiants de plus auront désormais droit au crédit d'impôt pour TVQ, qui s'élève à 154 \$ par année.

b) Le Québec en avance sur le reste du monde industrialisé

Les actions entreprises aujourd'hui viendront compléter l'effort financier imposant que le Québec consent pour l'éducation et qui nous permet d'être en avance sur le reste du monde industrialisé.

Je signale que, selon les dernières données disponibles, le Québec arrive au deuxième rang des pays de l'OCDE en termes de proportion de sa richesse nationale consacrée à l'éducation. Seule la Corée du Sud investit plus que le Québec dans ce domaine.

Nous pouvons nous enorgueillir du fait que, globalement, le taux de scolarisation au Québec se compare plus qu'avantageusement à celui des autres pays industrialisés. Selon les données les plus récentes, nous sommes même au premier rang de tous les pays de l'OCDE, avec une proportion de 78 % de la population âgée de 5 à 29 ans qui fréquente une institution d'enseignement. Notre taux de scolarisation dépasse même de quelque 10 % celui de pays aussi avancés que les États-Unis, la France ou le reste du Canada.

Nous voulons que nos jeunes réussissent à l'école. Nous voulons occuper les premiers rangs dans la nouvelle économie du savoir. Nous nous donnons dans ce budget les moyens d'y arriver.

V. Un vent d'espoir pour les régions ressources

Au cours des dernières années, le Québec a connu une période d'expansion économique exceptionnelle. De 13,3 % qu'il était en 1993, le taux de chômage a diminué à 8,4 % en 2000. Cette période de croissance économique a bénéficié à toutes les régions du Québec sans exception.

Toutefois, pour diverses raisons, des écarts de développement persistent entre les régions du Québec. Et bien qu'une diminution significative de ces écarts ait été observée depuis le début des années soixante, ceux-ci demeurent encore à des niveaux inacceptables à trop d'endroits. Pour que le Québec soit fort, tous ses maillons doivent l'être aussi.

Je pense aux régions ressources du Québec : le Bas-Saint-Laurent, le Saguenay–Lac-Saint-Jean, la Mauricie, l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord, le Nord-du-Québec et la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. Il s'agit là d'un défi majeur confié à mon collègue et ami, le ministre des Régions et ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, qui saura le relever avec énergie.

Une stratégie qui répond aux priorités des régions

Au cours des dix-huit derniers mois, le gouvernement du Québec a concentré son attention sur la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, une région vivant des problèmes économiques difficiles. Le budget que je présente aujourd'hui fait encore une large place aux besoins de cette région en difficulté. Toutefois, nous élargissons notre intervention à toutes les régions ressources.

Je dépose aujourd'hui un document qui présente en détail la stratégie et les instruments de développement économique qui seront mis à la disposition de ces régions. Et, au cours des prochaines semaines, le gouvernement présentera, dans chacune des régions visées, le détail des mesures les concernant. Globalement, nous consacrerons près de 800 millions de dollars au cours des trois prochaines années, pour répondre aux besoins et priorités de développement économique de ces régions. De ce montant, j'estime à plus de 200 millions de dollars les mesures budgétaires qui toucheront directement les milieux ruraux par leur impact significatif sur le développement de la forêt, des mines, de l'agriculture, des pêches, du tourisme et de la faune. Le gouvernement concrétise ainsi son engagement de soutenir activement les collectivités rurales.

La stratégie de développement économique des régions ressources s'articule autour de cinq grandes mesures ou séries de mesures dont plusieurs sont destinées aux principaux créateurs d'emplois que sont les PME.

a) Impôt zéro pendant dix ans pour les PME manufacturières

Premièrement, il faut accroître les moyens financiers dont disposent les PME, qui ont en général moins de 100 employés, pour se développer dans les régions ressources. J'annonce donc, qu'à partir d'aujourd'hui et pour dix ans, dans les régions ressources éloignées, les PME manufacturières ne paieront plus d'impôts, ni sur le revenu, ni sur le capital, ni sur la masse salariale. C'est ce que j'appelle un impôt zéro, Monsieur le Président. Dès à présent, près de 1 500 PME en bénéficieront.

b) Crédit d'impôt de 40 % sur les salaires pour la transformation des ressources

Deuxièmement, nous devons accroître la transformation des ressources dans les régions. J'annonce donc un crédit d'impôt sur les salaires de 40 %, pour les nouveaux emplois liés aux activités de transformation des ressources. Les activités admissibles se retrouvent dans les industries du bois et des métaux, ainsi que dans la production agroalimentaire et la production d'énergie.

c) 145 millions de dollars pour la diversification et le développement de créneaux d'excellence

Troisièmement, il faut accélérer la diversification de l'économie des régions ressources. Quelque 145 millions de dollars sur trois ans y seront ainsi consacrés à des projets de développement de productions nouvelles et de valorisation des produits tirés des activités agricoles, forestières ou minières. Seront également privilégiés, la mise en valeur du potentiel récréo-touristique et le développement de créneaux d'excellence dans des secteurs d'activité émergents et prometteurs.

d) 265 millions de dollars pour le développement durable des ressources naturelles

Quatrièmement, le gouvernement doit veiller à la fois au renouvellement des ressources exploitables et à la protection de cette richesse, source d'emplois. J'annonce que 265 millions de dollars seront utilisés principalement par mon collègue, le ministre des Ressources naturelles, pour des travaux de reboisement et d'aménagement du territoire, pour la création d'emplois en forêt et pour accroître les dépenses d'exploration minière. Deux mesures principales toucheront le secteur minier. Nous mettrons en place un nouveau crédit d'impôt pour les activités d'exploration minière. Nous procéderons, conjointement avec le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec, à la création d'une société vouée à la diversification de l'exploration minière. Cette société investira dans des projets permettant de diversifier la production minière de ces régions.

e) Faciliter le financement des PME et la création d'entreprises

Cinquièmement, le gouvernement doit renforcer son appui au financement des PME et à la création d'entreprises. J'annonce donc que le Programme de soutien aux projets économiques (PSPE) actuellement réservé à la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine sera étendu aux six autres régions ressources. De plus, j'annonce qu'un nouveau fonds destiné à orienter le capital de risque vers les coopératives et les régions sera mis en place avec le Mouvement Desjardins.

Enfin, le réseau des centres locaux de développement (CLD) joue un rôle essentiel d'accompagnement auprès des entrepreneurs, tout particulièrement dans les régions éloignées. J'annonce donc que des budgets additionnels de près de 22 millions de dollars seront mis à la disposition des CLD des régions ressources. Ceci leur permettra de mieux assister les entrepreneurs dans leurs efforts et de leur offrir un soutien financier accru, y compris pour l'économie sociale.

Nous avons voulu, avec ce budget, apporter un vent d'espoir dans les régions ressources du Québec. Nous savons à quel point les forces vives de ces régions sont déjà à l'œuvre depuis longtemps. Je souhaite que notre appui soit pour elles une occasion de faire éclore de nouveaux Cascades, de nouveaux Bombardier, dont les succès rejailliront un jour sur leur région d'origine comme sur le Québec tout entier.

VI. De nouveaux efforts pour la création d'emplois

Mon prédécesseur a déployé des énergies considérables pour relancer la création d'emplois au Québec. J'ai l'intention, quant à moi, de consacrer à cette tâche la même énergie et je souhaite surtout obtenir autant de succès.

Dans ce budget, une première façon de le faire consiste à propager à l'ensemble des régions une relance économique déjà bien enclenchée à Montréal. Une autre façon sera d'ajuster et de parfaire un certain nombre d'instruments qui agissent à l'échelle de l'ensemble du Québec.

a) Investir dans la croissance économique

Appui aux investissements privés

L'un des instruments de création d'emplois mis en place par l'actuel Premier ministre s'avère extrêmement efficace. À l'origine, le Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi, aussi appelé programme FAIRE, devait créer 28 000 emplois d'ici 2003. L'objectif est déjà dépassé, avec 41 000 emplois créés ou soutenus. Nous aurions tort d'arrêter ce qui fonctionne bien. L'enveloppe d'engagements du programme sera donc portée de 100 à 250 millions de dollars pour l'année qui commence.

370 millions de dollars de plus pour la science et l'innovation

J'ai expliqué précédemment à quel point le Québec s'est engagé de façon spectaculaire dans l'économie du savoir. Montréal est aujourd'hui la quatrième métropole de haute technologie en Amérique du Nord. Le Québec, qui décerne plus de diplômes universitaires par habitant que les États-Unis, la France ou le Japon, a tous les atouts pour y obtenir les plus grands succès. Non seulement a-t-il commencé à investir beaucoup plus dans l'acquisition de connaissances de pointe, mais il a commencé à s'en servir pour lancer des entreprises novatrices et ainsi créer de nouveaux emplois.

Les actions de notre gouvernement ne sont pas étrangères à ces progrès réalisés par le Québec. J'en veux pour preuve le fait que, grâce au crédit d'impôt instauré l'an dernier, le taux de branchement des PME à Internet est maintenant aussi élevé au Québec que dans les autres pays avancés.

À titre de nouvelle ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie, avec l'appui du ministre délégué, je me ferai un devoir de concrétiser les orientations définies par mon prédécesseur dans la politique québécoise de la science et de l'innovation *Savoir changer le monde*.

Avec cette politique, en effet, le Québec s'est doté d'un puissant instrument de soutien à la recherche et à l'innovation. J'annonce aujourd'hui que nous placerons 50 millions de dollars en réserve pour financer des initiatives de recherche.

J'annonce également que des investissements de 250 millions de dollars seront réalisés au cours des trois prochaines années pour soutenir des projets structurants dans le domaine de la recherche et de l'innovation.

Nous apporterons par ailleurs une aide accrue à l'Institut national d'optique. J'annonce l'octroi de 35 millions de dollars pour assurer le financement de l'Institut et pour qu'il puisse assumer avec encore plus de succès ses activités de recherche et de formation. J'invite le gouvernement fédéral à faire de même.

Les succès obtenus par le Québec en matière d'optique et de photonique ont engendré des pénuries de personnel. Je désire y répondre dans ce budget. J'annonce donc l'octroi de 15 millions de dollars pour augmenter le nombre des diplômés en ce domaine.

Je désire en outre développer à Laval une Cité de la biotechnologie et de la santé humaine. J'annonce à cet effet la création du Centre de développement des biotechnologies de Laval, doté des mêmes avantages fiscaux qu'un Centre de développement des technologies de l'information. De plus, un crédit d'impôt égal à 40 % des salaires versés aux nouveaux employés œuvrant dans cette Cité est instauré.

865 millions de dollars pour nos routes

Le réseau routier constitue un outil essentiel pour notre développement économique et notre bien-être collectif. J'annonce que nous consacrerons aux investissements sur notre réseau national un montant de près de 865 millions de dollars en 2001-2002. Cela représente 155 millions de plus qu'au cours de la dernière année.

Le budget nous permettra de poursuivre la réalisation des plans de transport de Montréal et de Québec, qui ont été annoncés l'an dernier par mon collègue, le ministre des Transports. De plus, de nouveaux travaux seront enclenchés dans le cadre des plans de transport en région, ce qui contribuera à leur développement économique.

Ce budget nous permettra ainsi d'entreprendre de nouvelles initiatives majeures, plus particulièrement sur les routes locales et régionales. Par exemple, une nouvelle ville d'envergure est en train de se créer au Saguenay. Nous nous assurerons qu'elle dispose d'un lien routier adéquat, en réalisant le tronçon Chicoutimi–La Baie de l'autoroute 70, au coût de 65 millions de dollars. De plus, nous devancerons le parachèvement de l'autoroute 50, qui vise à relier, par voie rapide, la région de l'Outaouais au reste du Québec. Les travaux seront amorcés

dès cette année et plus de 100 millions de dollars seront investis dans ce grand chantier au cours des cinq prochaines années.

Investissements pour améliorer notre environnement

Les Québécoises et les Québécois souhaitent vivre dans un milieu qui soit le plus respectueux possible de l'environnement. C'est une priorité du nouveau ministre de l'Environnement, comme du présent budget.

Tout d'abord, j'annonce un nouveau programme d'enfouissement des fils d'électricité, qui témoigne de notre volonté et de celle d'Hydro-Québec d'améliorer l'environnement et l'intégrité de nos sites d'intérêt patrimonial, culturel et touristique. Les 300 millions de dollars de travaux qui seront réalisés dans le cadre de ce programme seront assumés par Hydro-Québec, le gouvernement et les municipalités.

De plus, pour contribuer à améliorer la qualité de l'air, j'annonce la mise en place d'un nouveau programme d'inspection des véhicules destiné à détecter les émissions excessives de polluants. En matière de lutte contre les gaz à effet de serre, le Québec est déjà très performant, mais il doit l'être encore davantage. Nous poursuivrons également nos efforts en vue d'une gestion plus écologique de nos matières résiduelles, en favorisant l'augmentation du nombre de ressourceries. Celles-ci constituent un moyen privilégié pour favoriser la récupération et le recyclage. Enfin, nous enclencherons la mise en œuvre de la politique québécoise de gestion de l'eau et nous poursuivrons nos efforts de réduction de la pollution en milieu agricole.

Le présent budget dégage donc 40 millions de dollars sur trois ans pour soutenir des interventions dans le domaine de l'environnement.

Soutien au secteur agroalimentaire

La qualité et la salubrité des aliments préoccupent de plus en plus nos concitoyens, tout comme les habitants de nombreux autres pays. Ce budget alloue 15 millions de dollars pour renforcer les contrôles à ce niveau. Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation implantera en effet des systèmes de traçabilité, dont l'objectif est de suivre les aliments depuis la ferme jusqu'à la table du consommateur.

Moderniser l'encadrement du secteur financier

Au cours des dernières années, le secteur financier a connu de grandes transformations, particulièrement en termes de décroïsonnement et de mondialisation. Cette évolution nous amène aujourd'hui à nous interroger sur l'efficacité de son encadrement au Québec. J'annonce donc qu'un groupe de travail reverra l'encadrement du secteur financier. L'objectif est d'en améliorer l'efficacité, tant en matière de protection du public qu'en matière de fardeau administratif et réglementaire pour l'industrie, tout en favorisant la préservation des champs de compétence du Québec.

Allégements administratifs et financiers

Tout État soucieux du bien-être des citoyens doit mettre en place des règles visant à régir l'activité des entreprises sur son territoire. Ces « règles du jeu » permettent de contenir les excès auxquels le libéralisme économique pourrait facilement nous conduire et constituent de ce fait un avantage précieux de nos sociétés démocratiques. Cependant, comme le soulignait le groupe conseil sur l'allégement réglementaire, il arrive que de bonnes intentions se perdent dans le dédale des tracasseries administratives et financières. Le présent budget vient redresser en partie la situation. Il permettra aux entreprises d'économiser 13 millions de dollars annuellement et ce, sans compter le temps et l'énergie qu'elles pourront consacrer à d'autres activités.

C'est ainsi que 80 000 entreprises n'auront plus de frais à payer lors de leur première déclaration annuelle au registre des entreprises de l'Inspecteur général des institutions financières. De plus, à l'avenir, aucune entreprise n'aura à produire de déclaration pendant sa première année d'activité. Il faut reconnaître qu'elles ont bien d'autres priorités pendant cette période cruciale de leur existence.

b) Investir dans la vitalité de notre culture

Si les arts et la culture constituent un secteur de création d'emplois, ils touchent surtout l'identité de notre peuple.

Je tiens donc à reprendre des mots prononcés lors des Journées de la culture et je sais que les créateurs au Québec se reconnaîtront dans ces mots : « La culture, notre culture, est une condition sine qua non pour qu'un peuple soit inscrit durablement dans le monde. Notre culture est notre portrait collectif. Les artistes le remanient, le corrigent, l'améliorent à chaque nouvelle œuvre qu'ils nous offrent en miroir ».

La culture québécoise nous révèle donc à nous-mêmes comme au monde entier. Elle témoigne de l'originalité irremplaçable d'une nation, qui s'inscrit résolument dans la modernité, capable d'enrichir la mosaïque culturelle de l'humanité. Voilà pourquoi notre gouvernement continuera de soutenir la création, la production et la diffusion de la culture québécoise.

Aide à la création artistique et au développement culturel

Nous interviendrons tout d'abord pour soutenir encore mieux tous les créateurs et artistes qui œuvrent avec talent dans toutes les disciplines partout au Québec. Avec le présent budget, j'annonce à cette fin l'octroi d'une somme additionnelle de 33 millions de dollars sur quatre ans au Conseil des arts et des lettres du Québec.

De plus, j'annonce une somme additionnelle de 23 millions de dollars pour des initiatives de soutien au développement culturel dans toutes les régions du Québec. Elles visent :

- l'amélioration de la formation artistique des jeunes;
- la poursuite de la mise en œuvre de la politique muséale, par le soutien à des activités novatrices permettant de conserver des institutions performantes dans toutes les régions du Québec;
- la poursuite de la politique de la lecture et du livre, notamment par l'enrichissement des collections des bibliothèques municipales en région.

Afin de permettre à Télé-Québec de consolider sa mission culturelle et de favoriser la diffusion de sa production, ce budget lui accorde la somme additionnelle de 12 millions de dollars sur cinq ans. Cette somme contribuera à l'enrichissement et à la diversification de la programmation de langue française. Elle encouragera de plus l'industrie québécoise de la production télévisuelle.

Interventions en matière d'équipements culturels

Depuis plus de 20 ans, le gouvernement du Québec a contribué à mettre en place des équipements culturels qui ont permis d'améliorer l'accès aux activités et aux biens culturels, de mettre en valeur le patrimoine québécois et de consolider des pôles culturels régionaux.

Cette année, j'annonce 30 millions de dollars additionnels pour les programmes de soutien aux équipements culturels et à la restauration des biens patrimoniaux. Nous interviendrons, notamment, pour le maintien d'actifs et la mise aux normes d'équipements de diffusion de la lecture, des arts de la scène et de la muséologie. La sauvegarde et la mise en valeur de témoins exceptionnels du patrimoine québécois commanderont aussi certains travaux.

Création de deux réserves muséologiques

J'annonce également que le gouvernement investira 16 millions de dollars pour la réalisation de deux réserves muséologiques collectives, l'une dans la métropole et l'autre dans la Capitale nationale.

La politique muséale lancée en mai dernier a rappelé l'urgence d'agir pour préserver notre mémoire collective. Cette mémoire, tant au plan artistique qu'ethnologique, constitue un maillon essentiel de notre épanouissement culturel.

VII. Rigueur constante dans la gestion des finances publiques

a) Déficit zéro pour une autre année encore

Depuis notre arrivée au pouvoir, et plus particulièrement sous la responsabilité de M. Lucien Bouchard, nous nous sommes résolument consacrés à la tâche d'assainir les finances publiques. Nous avons déjà commencé à recueillir les fruits de notre bonne gestion. Nous avons éliminé le déficit, réduit les impôts et amélioré le financement des services publics.

J'annonce que cette rigueur nous permettra de respecter l'objectif du déficit zéro pour une autre année encore.

En effet, la plupart des prévisionnistes envisagent pour 2001 une performance de l'économie qui, sans atteindre les records de 1999 et 2000, ne sera pas négligeable. Ils prévoient une croissance de l'économie québécoise qui, en moyenne, s'établit à 2,7 %, la même que celle des prévisions sur lesquelles repose le budget que je dépose aujourd'hui.

b) Réduction de la dette de un demi-milliard de dollars

Pour l'année 2000-2001, cependant, nous ferons encore mieux que le déficit zéro. Nous ferons un pas de plus dans l'édification d'un meilleur avenir pour les Québécoises et les Québécois.

Mon prédécesseur aura été le premier ministre des Finances à réduire le déficit à zéro depuis plus de quarante ans. J'ai l'honneur d'être la première ministre des Finances à annoncer la réduction d'une hypothèque laissée à nos enfants et petits-enfants. En effet, j'annonce aujourd'hui que nous allons cette année réduire la dette de un demi-milliard de dollars.

Je fais partie d'un gouvernement qui est déterminé à bâtir un avenir prometteur pour les prochaines générations. Réduire aujourd'hui la dette, voilà une excellente façon de transmettre aux générations un héritage qui fasse notre fierté.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

SOMMAIRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES⁽¹⁾

(en millions de dollars)

	1999-2000	2000-2001	
	Résultats réels	Discours sur le budget du 2000-03-14	Résultats préliminaires
Opérations budgétaires			
Revenus autonomes	41 047	40 990	42 729
Transferts du gouvernement du Canada	6 352	7 306	8 174
Total des revenus	47 399	48 296	50 903
Dépenses d'opérations	– 39 997	– 40 871	– 41 789
Service de la dette	– 7 372	– 7 425	– 7 664
Total des dépenses	– 47 369	– 48 296	– 49 453
Réserve pour la santé et les services sociaux, l'éducation, la solidarité sociale et la recherche	—	—	– 950
Surplus budgétaire après réserve	30	0	500
Opérations non budgétaires			
Placements, prêts et avances	– 2 022	– 871	– 1 638
Immobilisations	– 359	– 435	– 386
Régimes de retraite	1 740	1 726	1 749
Autres comptes	1 328	– 894	– 657
Excédent (insuffisance) non budgétaire	687	– 474	– 932
Surplus (besoins) financiers nets	717	– 474	– 432
Opérations de financement			
Variation de l'encaisse ⁽²⁾	2 246	1 160	– 509
Variation de la dette directe ⁽²⁾	– 132	1 191	2 955
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	– 2 831	– 1 877	– 2 014
Total du financement des opérations	– 717	474	432

N.B. : Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif une source de financement. Pour la variation de l'encaisse, un montant négatif indique une augmentation et un montant positif une réduction.

(1) Sur la base de la structure budgétaire et financière 2001-2002.

(2) Les résultats préliminaires de 2000-2001 tiennent compte des emprunts de 1 477 millions de dollars effectués par anticipation alors que les résultats réels de 1999-2000 incluent 506 millions de dollars d'emprunts effectués par anticipation.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
SOMMAIRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES⁽¹⁾
PRÉVISIONS 2001-2002
(en millions de dollars)

Opérations budgétaires	
Revenus	51 136
Dépenses	– 51 136
Surplus (déficit) budgétaire	0
Opérations non budgétaires	
Placements, prêts et avances	– 2 771
Immobilisations	– 691
Régimes de retraite	1 888
Autres comptes	804
Excédent (insuffisance) non budgétaire	– 770
Surplus (besoins) financiers nets	
Fonds consolidé du revenu	0
Organismes consolidés	– 770
	– 770
Opérations de financement	
Variation de l'encaisse	1 859
Variation de la dette directe	1 023
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	– 2 112
Total du financement des opérations	770

N.B. : Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif une source de financement. Pour la variation de l'encaisse, un montant négatif indique une augmentation et un montant positif une réduction.

(1) Sur la base de la structure budgétaire et financière 2001-2002.

Conclusion

Le budget que je viens de présenter, Monsieur le Président, est un budget d'espoir et d'équité. C'est un budget à la fois mesuré et innovateur. Il répondra, je l'espère, aux vœux de la population.

J'ai entamé sa préparation avec toute l'expérience acquise à la sécurité du revenu, au Conseil du trésor, à l'éducation et à la santé, à la tête de réseaux qui fournissent la majeure partie de nos services publics. Le budget que je présente aujourd'hui reflète le désir de notre gouvernement de répondre le plus justement possible aux différents besoins qui s'expriment dans notre société.

Je l'ai préparé avec la conviction qu'il était essentiel de préserver les résultats qu'une saine gestion financière nous a permis d'obtenir. Il n'est évidemment pas question de revenir sur ces acquis. Je suis très fière de présenter un budget qui marque une nouvelle étape dans le rétablissement de nos finances publiques. Non seulement comporte-t-il une réduction additionnelle des impôts des particuliers, mais il vient réduire le fardeau de l'endettement transmis aux générations à venir.

J'ai aussi préparé ce budget en ayant la profonde conviction qu'il faudra un jour rapatrier d'Ottawa les 33 milliards d'impôts et taxes que nous lui versons. Nous pourrons alors canaliser toutes nos énergies pour répondre aux priorités choisies par les Québécoises et les Québécois.

Tel que l'a exprimé le Premier ministre dans son Discours inaugural, notre gouvernement s'est donné comme priorité de solutionner la question nationale du Québec. Seule la souveraineté permettra au Québec de maîtriser pleinement les outils qui assureront son développement. C'est sur cette base que nous pourrons bâtir avec le Canada un nouveau partenariat, peut-être aussi une nouvelle union de type confédéral, mais, cette fois-ci, entre États souverains.

Je souscris donc entièrement à cette volonté de nous donner le plein contrôle de notre avenir. Je le fais avec d'autant plus d'enthousiasme que ce premier budget défini sous ma responsabilité nous a permis de consolider les ressources d'un État moderne, financièrement, économiquement et socialement solide. Un État, Monsieur le Président, qui dispose plus que jamais de toutes les assises nécessaires pour assumer pleinement son destin parmi les nations.

Je vous remercie.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC **REVENUS BUDGÉTAIRES** **PRÉVISIONS 2001-2002**

(en millions de dollars)

Revenus autonomes	
Impôts sur les revenus et les biens	
Impôt sur le revenu des particuliers	15 902
Cotisations au Fonds des services de santé	4 436
Impôts des sociétés ⁽¹⁾	4 374
	24 712
Taxes à la consommation	
Ventes	7 683
Carburants	1 582
Tabac	477
	9 742
Droits et permis	
Véhicules automobiles	678
Boissons alcooliques	150
Ressources naturelles ⁽²⁾	171
Autres	160
	1 159
Revenus divers	
Ventes de biens et services	421
Intérêts	369
Amendes, confiscations et recouvrements	331
	1 121
Revenus provenant des entreprises du gouvernement⁽³⁾	
Société des alcools du Québec	500
Loto-Québec	1 300
Hydro-Québec	1 077
Autres	379
	3 256
Organismes consolidés	1 662
Total des revenus autonomes	41 652
Transferts du gouvernement du Canada	
Programmes	
Péréquation	5 615
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux	2 960
FPE et autres transferts liés aux accords fiscaux	15
Autres programmes	535
Organismes consolidés	359
Total des transferts du gouvernement du Canada	9 484
Total des revenus budgétaires	51 136

(1) Comprend l'impôt sur les profits des sociétés, la taxe sur le capital et celle sur les primes qui en tient lieu pour les compagnies d'assurances, ainsi que la taxe sur les télécommunications, le gaz et l'électricité.

(2) Comprend les ressources forestières, minières et hydrauliques.

(3) Selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
DÉPENSES BUDGÉTAIRES
PRÉVISIONS 2001-2002
(en millions de dollars)

Dépenses d'opérations

Dépenses de programmes	– 41 929
Organismes consolidés	– 1 297

Total des dépenses d'opérations	– 43 226
--	-----------------

Service de la dette

Fonds consolidé du revenu	– 7 243
Organismes consolidés	– 667

Total du service de la dette	– 7 910
-------------------------------------	----------------

Total des dépenses budgétaires	– 51 136
---------------------------------------	-----------------

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES
PRÉVISIONS 2001-2002
(en millions de dollars)

Placements, prêts et avances

Fonds consolidé du revenu	– 2 715
Organismes consolidés	– 56
Total des placements, prêts et avances	– 2 771

Immobilisations

Fonds consolidé du revenu	
Investissements nets	– 184
Amortissement	334
	150
Organismes consolidés	– 841
Total des immobilisations	– 691

Régimes de retraite

Contributions et cotisations	4 581
Prestations et autres paiements	– 2 693
Total des régimes de retraite	1 888

Autres comptes

Fonds consolidé du revenu	734
Organismes consolidés	70
Total des autres comptes	804
Total des opérations non budgétaires	– 770

N.B. : Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif une source de financement.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT
PRÉVISIONS 2001-2002
(en millions de dollars)

Variation de l'encaisse	
Fonds consolidé du revenu	1 477
Organismes consolidés	382
Total de la variation de l'encaisse	1 859
Variation de la dette directe	
Fonds consolidé du revenu	
Nouveaux emprunts	5 376
Remboursements d'emprunts	– 4 741
	635
Organismes consolidés	
Nouveaux emprunts	1 128
Remboursements d'emprunts	– 740
	388
Total de la variation de la dette directe	1 023
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	– 2 112
Total du financement des opérations	770

N.B. : Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif une source de financement. Pour la variation de l'encaisse, un montant négatif indique une augmentation et un montant positif une réduction.